

Ouverture dépôt de primes

Complément à la proposition/police

Information personnelle

Proposant/preneur d'assurance

Prénom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	N° police / n° proposition	<input type="text"/>

Titulaire du dépôt

Le dépôt doit être libellé au nom du preneur d'assurance ou du payeur de primes.

Prénom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Rue/n°	<input type="text"/>	NPA/localité	<input type="text"/>

Dépôt de primes

Le signataire charge Pax de payer les primes futures arrivant à échéance au moyen des versements en dépôt.

Mode de paiement des primes

Annuel Semestriel

Il en découle éventuellement une modification de l'intervalle de paiement de la police.

Dépôt de primes librement disponible

- Le signataire ouvre un dépôt de primes **librement disponible**.
 - Un retrait partiel ou complet du dépôt de primes est possible à tout moment.
 - Les bonifications d'intérêts sont effectuées avec déduction de l'impôt anticipé.
 - Le produit des intérêts est soumis à l'impôt sur le revenu.
 - Le solde du capital est soumis à l'impôt sur la fortune.

Dépôt de primes irrévocable

- Le signataire ouvre un dépôt de primes **irrévocable**.
 - **Ni un retrait partiel ni un retrait complet** du dépôt de primes n'est possible.
 - Les bonifications d'intérêts sont effectuées sans déduction de l'impôt anticipé.
 - Le produit des intérêts est soumis à l'impôt sur le revenu.
 - Le solde du capital est soumis à l'impôt sur la fortune.

Conditions du dépôt de primes

1. Le dépôt est rémunéré; le taux d'intérêt peut être adapté à tout moment aux conditions du marché.
2. Le premier versement doit correspondre au moins à la première prime due (prime annuelle ou semestrielle).
3. Le dépôt de primes ne doit pas dépasser le montant total des primes escomptées restant vraisemblablement à verser. Pax ne garantit pas que le solde d'un dépôt suffira à couvrir toutes les primes futures.
4. Au début de l'année, un relevé de compte relatif aux mouvements, au solde du capital, à l'intérêt brut et à la déduction de l'impôt anticipé éventuelle est envoyé au titulaire du dépôt.
5. En cas d'échéance, de conversion ou de rachat d'une police ou en cas de résiliation d'une police suite au décès, le solde éventuel est versé au titulaire du dépôt ou à ses successeurs légaux.
6. A la date d'échéance de la prime, la prime doit être intégralement disponible dans le dépôt. Dans le cas contraire, les conséquences de la mise en demeure s'appliquent.
7. Pax se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment.



.....
Déclaration au sujet de l'identification de l'ayant droit économique (prière de cocher ce qui convient)

Débiteur redevable de l'arriéré de prime et du versement en dépôt d'un point de vue économique:

Titulaire du dépôt

La personne physique suivante

1^{er} personne

Prénom	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Nationalités (toutes)	<input type="text"/>
Adresse de domicile	<input type="text"/>
NPA/localité	<input type="text"/>
Pays du domicile	<input type="text"/>

2^e personne

Prénom	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Nationalités (toutes)	<input type="text"/>
Adresse de domicile	<input type="text"/>
NPA/localité	<input type="text"/>
Pays du domicile	<input type="text"/>

Une entreprise (personne morale société en nom collectif/en commandite)

Veillez dans ce cas télécharger et compléter les formulaires «Détermination de l'ayant droit économique» et «Détermination des détenteurs du contrôle».

.....
Déclaration conformément au FATCA concernant l'assujettissement à l'impôt aux USA (prière de cocher ce qui convient)

Le titulaire du dépôt signataire déclare conformément à la vérité

- ne pas être une «personne américaine». Il s'engage à signaler à Pax tout changement de statut en matière de «personne américaine» et s'engage à soutenir activement Pax lors de clarifications. Au cas où il acquerrait le statut de «personne américaine», il donne à Pax son accord irrévocable pour la communication des informations aux autorités fiscales des USA (IRS). Cet accord perdure même si les relations contractuelles étaient résiliées pour une raison quelconque ou s'il existait des motifs permettant de supposer le statut de «personne américaine».
- être une «personne américaine». Il donne à Pax son accord irrévocable pour la communication des informations aux autorités fiscales des USA (IRS). Cet accord perdure même si les relations contractuelles étaient résiliées pour une raison quelconque.

TIN (Tax Identification Number)

Remarque

La déclaration qui précède vaut pour toutes les relations contractuelles existant déjà auprès de Pax.

Pour des questions adressez-vous à: fatca@pax.ch



.....

Déclaration sur les résidences fiscales de personnes physiques conformément à l'EAR (prière de cocher ce qui convient)

Le titulaire du dépôt confirme avoir pris connaissance des informations concernant l'EAR et fournir toutes les déclarations sur ce formulaire en son âme et conscience de façon véridique et correcte. Il déclare être résident fiscale

- en Suisse en tant que personne physique. Passez à la signature.
- en Suisse en tant qu'entité (personne non-physique). Dans ce cas, le formulaire «Déclaration sur l'assujettissement à l'impôt selon FATCA et EAR» doit obligatoirement être rempli.
- dans un autre pays en tant que personne physique. Dans ce cas, le formulaire «Déclaration sur l'assujettissement à l'impôt selon FATCA et EAR» doit obligatoirement être rempli.
- en tant qu'entité (personne non-physique) dans un autre pays. Dans ce cas, le formulaire «Déclaration sur l'assujettissement à l'impôt selon FATCA et EAR» doit obligatoirement être rempli.

Le fait de fournir volontairement des informations erronées sur un renseignement personnel, de ne pas communiquer à l'assureur une information concernant un changement de situation ou de fournir des informations erronées en rapport avec un changement de situation peut être puni d'une amende conformément à l'article 35 de la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR).

Tout changement de situation qui pourrait avoir une influence sur la domiciliation fiscale doit être communiqué à Pax dans les 30 jours sans y avoir été invité.

.....

Remarque sur la protection des données

Des informations concernant le traitement des données personnelles par Pax figurent dans la déclaration de confidentialité sous www.pax.ch/protection-des-donnees.

Vous vous engagez à informer les personnes concernées de la communication de leurs données personnelles à Pax dans les délais légaux et de porter à leur connaissance les dispositions de Pax relatives à la protection des données.

.....

Signature

Lieu/date

Signature
titulaire du dépôt

